

# UNE MANIFESTANTE DÉTENUE DOIT ÊTRE LIBÉRÉE !

Madame la Secrétaire,

Le 13 mars 2025, Leqaa Kordia, une Palestinienne musulmane de 32 ans, s'est présentée d'elle-même auprès d'agents du Département de la sécurité intérieure après avoir appris qu'elle faisait l'objet d'une enquête des services de l'immigration. Elle a été arrêtée immédiatement et transférée de l'État du New Jersey au centre de détention de Prairieland, au Texas, loin de sa famille.

Elle s'apprêtait à obtenir un titre de séjour légal aux États-Unis. Les services de l'immigration se sont intéressés à elle après son arrestation lors d'une manifestation organisée en 2024 devant l'université Columbia contre le génocide commis par Israël contre la population palestinienne dans la bande de Gaza occupée. Les charges retenues contre elle à ce moment-là ont par la suite été abandonnées au regard des intérêts de la justice.

L'arrestation de Leqaa Kordia et son maintien en détention arbitraire s'inscrivent dans une multitude d'attaques contre les droits humains de la part du gouvernement de Donald Trump. L'exercice du droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique est un droit fondamental, et non pas un motif d'expulsion.

S'en prendre à des manifestant·e·s pacifiques et menacer leur statut migratoire en raison du contenu de leur manifestation, comme la défense des droits humains des Palestiniens et Palestiniennes, est une violation des droits à la liberté d'expression et de réunion. Ce ciblage envoie un signal inquiétant à toutes les personnes dans le pays, en laissant entendre que quiconque exerce ses droits fondamentaux pourra faire l'objet d'une répression, d'une détention et potentiellement d'une expulsion. Il pousse les populations immigrées qui vivent déjà dans la peur aux États-Unis à se cacher encore davantage, de crainte d'être expulsées si elles s'expriment.

Personne ne devrait être séparé de sa famille et envoyé en détention pour avoir exercé son droit de manifester, et personne ne doit être expulsé pour avoir défendu les droits humains.

Leqaa Kordia a subi des violations de son droit de pratiquer sa religion depuis qu'elle est détenue au Texas. Elle ne présente aucune menace pour la société ni aucun risque de fuite et elle s'occupe de membres de sa famille dans le New Jersey. Elle doit être libérée immédiatement et ramenée auprès de ses proches.

Je vous prie d'agrérer, Madame la Secrétaire, l'expression de ma haute considération.

AMNISTIE  
INTERNATIONALE



En signant cette pétition et en fournissant votre adresse e-mail, vous autorisez Amnistie Internationale à envoyer le message ci-dessus en votre nom aux autorités concernées. En écrivant mon courriel, j'accepte également qu'Amnistie internationale m'envoie des informations et des actions sur les droits humains. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement.

Votre soutien est précieux pour faire entendre votre voix !

	Prénom, nom de famille (lettres moulées) (obligatoire)	Code postal (obligatoire)	Signature (obligatoire)	Année de naissance (obligatoire)	Courriel*	Numéro de cellulaire*
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						

## SIGNEZ EN TOUTE CONFiance :

Selon les règles sur la vie privée d'Amnistie internationale, vos noms, adresses et téléphones sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

Merci d'imprimer cette pétition en 11x17 pouces (Tabloid/Ledger )

Inviter les sympathisant·e·s à utiliser le QR Code en priorité.

Faire signer uniquement sur le recto pour des raisons logistiques.

## RETOURNEZ LES PÉTITIONS AVANT LE 30 juin 2026

À : Adam Aït-Âarab, Amnistie internationale Canada francophone, 50 rue Ste-Catherine O, bureau 500, Montréal, H2X 3V4

Coordonnées de la personne envoyant la pétition:

Nom: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Nom et no groupe: \_\_\_\_\_